

LES CAMPS DES BASSES-PYRÉNÉES PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE. (1939-1945)

LES DIFFÉRENTES FORMES DE L'ENFERMEMENT

Le terme de *camp*, en français comme en espagnol (*campo*), en anglais (*camp*) ou en allemand (*Lager*), recouvre des réalités variées. C'est pourquoi on lui accole généralement un substantif, afin de préciser ce dont on parle : camp de réfugiés, de prisonniers, d'internement, d'accueil, d'hébergement, de transit, de concentration, d'extermination, mais aussi camp de scouts, de neige, de vacances, etc. Le terme est galvaudé et pose donc problème. En ce qui concerne la seconde guerre mondiale, ce problème de terminologie est d'autant plus important qu'il contribue à entretenir une réelle confusion, souvent en infléchissant la perception des auditeurs dans une direction plus ou moins masquée, plus ou moins tragique, que sous-entendent ses utilisateurs. C'est fréquemment le cas lorsque le mot est utilisé par les porte-parole des associations mémorielles, surtout lorsqu'ils l'emploient de façon générique, sans substantif. Il est bien difficile alors de tenter une analyse un peu nuancée du sujet traité. Il nous semble donc essentiel de réfléchir au contenu de ce terme, en essayant d'en expliquer les variantes.

Une remarque analogue doit être faite au sujet du mot *internement*. Là encore, des situations différentes sont exprimées, selon l'adjectif qui lui est accolé : internement administratif, médical, psychiatrique, etc. Pendant la seconde guerre mondiale, la confusion est d'autant plus grande qu'il est souvent assimilé à des réalités approchantes, telles que le regroupement de réfugiés, la surveillance des prisonniers, l'assignation à résidence ou même l'emprisonnement. L'amalgame est fréquemment pratiqué, sans discernement, au grand préjudice du sujet traité.

En outre, la signification de certains mots ou expressions s'est modifiée au cours de la guerre. Par exemple, un *camp de concentration* ne signifie plus, en 1945, ce qu'il désignait en 1939. Le terme est désormais étroitement lié à la déportation, au travail forcé et aux sévices mortels, ce qui n'était pas le cas à l'époque de la guerre des Boers, ni pendant la première guerre mondiale.

Ces quelques remarques montrent combien il est malaisé de tenter d'analyser le phénomène de l'enfermement, particulièrement en temps de guerre. Les réalités sont mouvantes et, bien souvent, chargées d'une telle dose d'émotion qu'il est difficile de s'en abstraire. Il semblerait même que les mots n'aient pas la même signification, selon qu'ils sont prononcés par les historiens, les témoins ou les militants, le uns et les autres se suspectant fréquemment d'arrière-pensées.

Nous souhaitons tenter de préciser l'ensemble de ces notions, à partir de l'exemple du département des Basses-Pyrénées. Il ne s'agit pas de dresser ici une typologie, mais plutôt de réfléchir sur le contenu complexe des diverses formes de l'enfermement, pendant la seconde guerre mondiale et les quelques mois qui l'ont précédée.

Quatre temps, quatre problématiques différentes (1938-1945)

Les analyses de Denis Peschanski sur cette période nous apparaissent comme un point

de départ incontournable¹. Nous nous appuyerons donc sur ses travaux qui constituent, depuis une décennie, la grille de lecture la plus achevée sur le sujet. L'historien établit une périodisation en quatre temps, qui peut surprendre, puisqu'elle ne correspond pas au rythme des trois régimes politiques de la période considérée : la III^{ème} République finissante, le régime de Vichy et le gouvernement provisoire de la République française. On peut s'en étonner, en effet, tant les différences sont marquées entre ces systèmes politiques, leur nature et leurs principes. Mais au-delà des clivages, des permanences subsistent sur le terrain, surtout dans des zones géographiquement excentrées, loin des pouvoirs de décision.

Les années 1938-1940 sont caractérisées par les mesures d'exception prises à l'encontre des réfugiés². Elles sont adoptées dans les mois qui précèdent la déclaration de guerre et, la plupart du temps, sous la pression des événements. C'est le cas pour la loi du 14 avril 1938 sur « le contrôle et la surveillance des étrangers ». Ces derniers, de plus en plus nombreux sur la frontière pyrénéenne, du fait de la guerre civile espagnole, sont qualifiés d'« indésirables » (article 2) et astreints à séjourner, les hommes dans des « camps », les femmes et les enfants dans des « centres d'hébergement » (article 3). Le texte est emblématique puisque, d'une part, il marque le début des lois d'exception prises à l'encontre des réfugiés et, d'autre part, il utilise pour la première fois le terme d'« indésirables ». Quelques mois après, le décret-loi du 12 octobre 1938 précise, dans le même esprit, les caractéristiques de l'internement administratif. En vertu de ces deux textes seront ouverts par le général Ménard, d'abord, les « camps sur le sable » de février 1939 (Argelès, Saint-Cyprien, Le Boulou, etc.), puis les six camps aménagés au printemps 1939 (Rivesaltes, Bram, Agde, Septfonds, Le Vernet et Gurs)³. Plus d'un an après, alors que la France est entrée en guerre, le décret du 18 novembre 1939, dit « décret Daladier », vient compléter cet arsenal d'exception. Il cible les « individus dangereux pour la Défense nationale et la sécurité publique », c'est-à-dire les militants communistes, auxquels il est reproché de s'être rangé dans le camp ennemi, du fait de leur soutien au pacte de non-agression germano-soviétique.

Ces trois textes juridiques instaurent, dès 1939, un système d'exception républicaine dont on peut considérer qu'il ouvre la voie, sur le plan de la gestion des étrangers et des opposants, aux mesures adoptées par Vichy au cours des années suivantes. C'est en leur nom que sont créés dans les Basses-Pyrénées, d'abord le camp de Gurs, le 2 avril 1939, puis le camp de Beyris à la fin du printemps et le camp d'Idron, une année après.

La seconde phase débute avec l'instauration du régime de Vichy. Elle repose sur les principes de la Révolution nationale, selon lesquels la renaissance de la patrie ne pourra être obtenue qu'en s'appuyant sur des forces « saines » et sur « les antiques valeurs qui font les peuples forts » (discours de Pétain du 30 octobre 1940). Tous ceux qui ne relèvent pas de ces critères, soit parce qu'ils ne sont pas français, soit parce qu'ils s'y opposent, n'ont pas de place dans la patrie enfin régénérée. Ils constituent l'anti-France, celle qui est responsable de l'affaiblissement du pays et donc, de la défaite. La seule façon de les traiter est de les exclure purement et simplement de la société, en les regroupant dans des centres spéciaux, à l'écart de la population. Ces centres ne pouvant être des prisons, puisqu'ils n'ont pas commis des délits de droit commun, il s'agira donc de camps d'internement. S'ouvre désormais l'époque de l'internement de répression. Quatre cibles sont expressément visées, qui sont l'objet de toute une série d'interdictions administratives et professionnelles, dès l'été 1940 : les Juifs, les étrangers, les communistes et les francs-maçons. L'exclusion de ces catégories sociales apparaît comme le bon moyen de traiter la situation, puisqu'elle évite de contaminer le reste de la population. La France, dès lors, se couvre de camps, soit les anciens de l'année précédente, qui reprennent alors du service, soit de nouveaux, généralement de petite dimension. En outre, plusieurs décrets promulgués au cours de l'automne viennent préciser les modalités de l'exclusion : le décret du 27 septembre 1940 sur les « étrangers en surnombre dans l'économie française » et celui du 4 octobre 1940 qui donne tout pouvoir aux préfets

pour « interner dans des camps spéciaux (...) les ressortissants étrangers de race juive » (4). Cette logique d'exclusion est résumée par la déclaration de Darlan, le 25 juin 1941, qui affirmait « qu'aucun étranger de race israélite ne sera libéré des centres d'hébergement ou d'internement si, avant le 10 mai 1940, il n'était pas domicilié en France. »

Dans les Basses-Pyrénées, plusieurs camps d'internement administratif sont aménagés sur ce modèle en Béarn non-occupé, ceux de Gurs, Billère et Idron. Parallèlement, il convient aussi d'évoquer les quatre groupes de travailleurs étrangers du Béarn (Gurs, Jurançon, Buzy et Escot), qui ne relèvent pas de la même catégorie administrative, mais fonctionnent de façon autonome, à l'écart de la population. En pays basque occupé, la situation est différente du fait de l'administration directe des troupes d'occupation.

Le troisième temps correspond aux deux dernières années de Vichy (été 1942-été 1944), pendant lesquelles le pays s'enfonce dans toutes les formes de collaboration avec l'occupant. Il ne s'agit plus seulement d'exclure les étrangers, les Juifs ou les mauvais Français, mais aussi de coopérer directement avec les Allemands. Sur le plan répressif, c'est l'époque de l'internement de persécution, des arrestations et des rafles de Juifs étrangers par la police de Vichy, de leur déportation vers Drancy et les camps d'extermination, et des liaisons troubles entre la Milice et la Gestapo (5). Un nouveau palier est franchi, que l'histoire de Gurs illustre parfaitement avec les 3 907 « départs en convoi pour une destination inconnue » (août 1942-février 1943). L'immense camp béarnais est même un des rouages essentiels de l'ensemble du système puisque Laval projette, début août 1942, d'en faire le lieu de rassemblement de tous les futurs déportés de la zone sud, plan abandonné le mois suivant au profit de Rivesaltes, puis au profit d'une structure régionale diversifiée (6).

La Libération d'août 1944 ouvre la quatrième étape, qui n'a rien de commun avec les précédentes, sinon que les équipes administrant les divers camps du département resteront encore en fonctions pendant près de six mois, avant d'être définitivement remplacées. C'est l'époque de l'internement administratif des « collabos » et des trafiquants du marché noir, d'abord à Gurs, dont les baraques sont dans un état de délabrement avancé, puis à Beyris et à Idron. Ces camps reçoivent alors plusieurs milliers d'internés en attente de leur jugement par la Cour de justice civile de Pau, pour les cas d'épuration les plus graves, ou la Chambre civique, pour les cas d'indignité nationale (7).

Ce bref rappel chronologique montre l'évolution de la problématique de l'internement administratif au cours de ces six années. On est passé par les phases successives de l'exception, l'exclusion, la collaboration dans les déportations et, pour finir, l'épuration. Il traduit surtout l'extrême diversité des politiques suivies, même si une sorte de logique noire semble unir les trois premières phases dans un crescendo impitoyable.

Les lieux de l'enfermement administratif

Il n'est question ici ni des prisons, ni des maisons d'arrêt, ni des centres de détention, ni des centres pénitentiaires, ni des centrales, qui relèvent d'une logique pénale et non administrative.

Trois camps d'internement ont fonctionné en Béarn entre 1939 et 1945, parfois pendant des périodes parfois très longues (Gurs, Idron), parfois très courtes (Billère). La situation est plus complexe en pays basque, non seulement, du fait de sa situation en zone occupée (sauf la Soule), mais surtout, en raison des problèmes spécifiques soulevés par le littoral atlantique et la frontière espagnole, particulièrement perméable dans le Labour et la Basse-Navarre.

Le camp de Gurs est désormais bien connu depuis une trentaine d'années, plusieurs

ouvrages lui ayant été consacrés (8). Sa durée d'existence a été particulièrement longue, du 2 avril 1939 au 31 décembre 1945, la plus longue de tous les camps ouverts dans le midi de la France. Il a enfermé, au total, près de 65 000 personnes, 60 559 avant la Libération et 3 370 après. Immense ville de bois construite en deux mois sur un terrain de 80 hectares, il rassemble 382 baraques d'internés posées à même le sol, sur une lande argileuse et perpétuellement détrempée. Sa capacité d'accueil originelle s'élève à 18 500 personnes, chiffre atteint seulement au printemps 1939, puisqu'elle tombe à 12 000 un an après et 5 000 deux ans après. Il est l'un des principaux symboles de la seconde guerre mondiale dans le département. Aujourd'hui, pratiquement aucun vestige ne reste de ce camp, en dehors de la route centrale.

Cinq catégories d'internés administratifs y ont été successivement enfermées, les unes après les autres, qui n'ont souvent rien de commun les unes par rapport aux autres :

- les 32 385 réfugiés chassés d'Espagne par la guerre civile : 25 577 Espagnols et 6 808 volontaires des Brigades internationales. Il s'agit exclusivement d'hommes jeunes ou d'âge mûr, que les troupes nationalistes ont contraint à quitter leur pays. L'administration française les désigne sous les termes d' « hébergés », ou d' « accueillis », même si, en réalité, ils sont davantage traités comme des prisonniers de guerre que comme des réfugiés (9). Ils sont enfermés au nom des lois d'exception prises en 1938 par le gouvernement français, héritier direct du *Front populaire*. Ils sont tous considérés comme des combattants de l'Armée républicaine espagnole, au service du *Fruente Popular*.

- les quelques 12 500 hommes, femmes et enfants de l'été 1940. Globalement, ils sont regroupés sous le terme d' « indésirables » par les services du camp, mais ils rassemblent des groupes qui n'ont rien de commun les uns par rapport aux autres : femmes ressortissantes de pays ennemis (allemandes, autrichiennes, tchèques, polonaises et même mosellanes) (10), réfugiés basques espagnols résidant en Labour, gitans et roms, etc. Ils sont enfermés, comme les précédents, en vertu des lois d'exception de 1938. Ils occupent au camp des îlots bien séparés, relèvent même d'administrations différentes, et constituent un véritable maelstrom, encore imparfaitement étudié. Leur nombre précis, d'ailleurs, n'est pas certain, puisque reposant sur des archives indirectes ou reconstituées. La plupart d'entre eux quittent le camp courant juillet.

- les 1 329 Français « préventionnaires » de l'été et l'automne 1940, en provenance des prisons militaires de Paris (Santé et Cherche-Midi) et de Bordeaux (fort du Hâ), ou « cas spéciaux », c'est-à-dire militants communistes et pacifistes, en provenance de tout le Sud-Ouest (11). Ils relèvent des lois d'exception de 1938 et 1939, et principalement du « décret Daladier » du 18 novembre 1939.

- les 18 185 internés de Vichy, hommes, femmes et enfants, pratiquement tous juifs provenant d'Allemagne et d'Europe centrale. Ils ont fait l'objet de nombreuses études historiques ou mémorielles, puisqu'on compte environ une centaine d'articles très ponctuels, presque tous rédigés en langue allemande ou anglaise (12). Parmi eux, notons le groupe particulier des ressortissants du pays de Bade, de Rhénanie et de Sarre, victimes de « l'opération Bürckel » qui vida les *Länder* les plus occidentaux du *Reich* des derniers juifs qui y résidaient encore à la fin du mois d'octobre 1940. Ils sont internés en vertu des décrets d'exclusion promulgués par le gouvernement de Vichy en septembre et octobre 1940 et constituent le symbole de l'antisémitisme d'Etat pratiqué par le nouveau régime. Leur sort est particulièrement funeste puisqu'ils connaissent à Gurs, à quelques exceptions près, la dernière étape de leur vie, soit avant leur décès au camp, pour un millier d'entre eux, soit avant leur déportation, directe ou indirecte, vers Drancy et les camps d'extermination.

- les 3 370 internés de la Libération, hommes ou femmes, enfermés pour des motifs divers, voire opposés. Parmi eux, on trouve des prisonniers de guerre allemands, des « petits collabos » ayant pratiqué le marché noir ou nostalgiques de Vichy, et des maquisards

antifranquistes espagnols, victimes de l'échec de l'opération du val d'Aran (octobre 1944).

Les quelques six années et demi d'existence du camp de Gurs en font un des symboles majeurs de la seconde guerre mondiale dans le département des Basses-Pyrénées. Qu'on le regrette ou qu'on le célèbre, c'est un fait.

Tous les autres camps mentionnés ci-dessous sont, en quelque sorte, dans l'ombre de Gurs. Ils sont exploités et conçus en fonction de Gurs. Leurs relations sont permanentes et directes avec Gurs, au point d'en apparaître parfois comme de simples annexes. S'ils ont chacun leur histoire propre, ils n'en demeurent pas moins dans son sillage, et leur étude ne saurait être menée sans faire référence à Gurs.

Le camp de Beyris, à la limite des territoires communaux de Bayonne et d'Anglet, est désormais mieux connu, depuis la création, en 2012, du *Collectif pour la mémoire du camp de Beyris*. Les diverses périodes de son histoire étant étudiées par Michèle Degorce dans le présent ouvrage, il n'est pas question de les présenter ici. Disons seulement que l'histoire de ce camp s'inscrit dans le cadre chronologique et problématique évoqué plus haut, d'abord avec sa phase d'exception pour les réfugiés républicains espagnols (1939-1940), puis avec sa phase d'exclusion sous le régime de Vichy, époque du *Frontstalag 222*, et enfin avec le centre de détention des internés basques de la Libération (1944-1945).

Le château d'Ilbaritz, ou du moins ses dépendances connues sous le nom de *la Roseaie*, doit aussi être mentionné. Situé à la limite des communes de Biarritz et de Bidart, à cinq kilomètres de Beyris, il a accueilli en 1939 plusieurs centaines de Basques républicains espagnols malades ou blessés au cours des derniers combats de la guerre civile. Qualifié d'« hôpital », il se caractérise d'abord comme un lieu d'internement en relations directes avec Beyris, dont il sert d'annexe pendant plusieurs mois. Les internés qui y sont traités dans des conditions de pénurie médicale presque totales, mais les contagieux peuvent au moins être isolés de leurs camarades.

Le camp d'Idron, dans la banlieue proche de Pau, a connu une histoire à la fois longue et complexe. Son exploitation, tout au long du XX^{ème} siècle, fait alterner des périodes d'internement, d'emprisonnement, d'entraînement militaire, d'école de saut en parachute et de casernement. Les premières baraques du camp, construites en bois, sont ouvertes au printemps 1918, pour le logement et l'entraînement des Tirailleurs sénégalais et indochinois. Pendant l'entre-deux-guerres, la lande d'Idron est utilisée comme annexe du 18^{ème} RI, lui-même basé à la caserne Bernadotte de Pau ; les jeunes recrues béarnaises viennent y faire leurs classes, c'est-à-dire y recevoir l'instruction de base, au début de leur service militaire ; les quelques baraques qui y sont érigées alors ne sont utilisées qu'épisodiquement, à l'occasion des manœuvres et des exercices de tir.

Son histoire en tant que camp d'internement ne débute véritablement qu'en 1939. Elle comporte quatre périodes bien distinctes.

D'abord, au printemps et à l'été 1939, la période de l'internement de quelques centaines de Républicains espagnols en provenance de Gurs. Ces « indésirables » y sont regroupés par mesure d'exception, en vue de leur affectation dans les Compagnies de travailleurs étrangers. Ils y reçoivent une formation de base qui leur permet d'être ensuite incorporés au sein de la 526^{ème} CTE (Jurançon), de la 518^{ème} (Buzy) ou de la 540^{ème} (Escot). Leur reprise en mains est d'autant plus sévère qu'il s'agit d'hommes qui refusent toute forme d'incorporation dans les unités françaises. Il est fréquemment affirmé que les plus intransigeants d'entre eux auraient été rapatriés de force en Espagne, mais aucune archive ne vient confirmer le fait.

Puis, après l'armistice du 22 juin 1940, les quelques 750 soldats de l'armée polonaise en France. Ils avaient rejoint l'armée française après la capitulation de la Pologne, le 28

septembre 1939, et l'occupation totale de leur pays par les troupes allemandes et soviétiques. Ils avaient combattu sur la ligne Maginot au printemps 1940, n'avaient pas été faits prisonniers au moment de la campagne de France, avaient même pu se replier sur le sud du pays à la fin du mois de juin, mais s'étaient retrouvés démobilisés par l'armistice. Le gouvernement de Vichy prononce leur internement administratif au cours de l'été, par mesure d'exclusion, en tant qu'« étrangers en surnombre dans l'économie française ». Ils sont répartis dans divers camps de la zone non-occupée, à commencer par ceux de Nexon (Haute-Vienne) et de Caylus (Tarn-et-Garonne). Le groupe d'Idron est relativement réduit, mais il marque durablement l'histoire de ce camp, d'une part, parce que la plupart de ses membres entreront dans la résistance française au cours des années suivantes, et d'autre part, parce que l'un d'entre eux, Jean Sarnicki, y érigea en 1941 une stèle à l'effigie de la Vierge noire de Czestochowa, en majesté devant l'Aigle blanc de la Pologne. Depuis 1945, des cérémonies annuelles spécifiques se déroulent devant cette stèle.

Ensuite, en 1941-1943, sont internés quelques centaines (le nombre habituellement cité est de 250) de combattants étrangers, sur lesquels nous sommes très peu renseignés. On sait cependant que, comme les combattants polonais, ils sont enfermés par mesure d'exclusion des étrangers. Il s'agirait d'hommes ayant combattu en Syrie sous les ordres du général vichyste Dentz, qui auraient été vaincus par les forces du général Catroux et auraient été rapatriés en métropole pendant l'été 1941 avec leurs camarades français. De cette période datent les premières baraques de briques du camp.

Enfin, la Libération d'août 1944 marque la dernière période d'internement de la guerre. Un millier d'hommes y sont alors enfermés, jusqu'au printemps 1945. A la différence de ceux de Gurs et de Beyris à la même époque, ils sont considérés comme de vrais *collabos*, aux convictions politiques bien établies, anciens adhérents du PPF, du SOL ou de la Milice. Tous seront présentés au cours des mois suivants à la Cour de justice de Pau ou la Chambre civique, et presque tous seront condamnés à des peines d'emprisonnement et frappés d'indignité nationale. Idron apparaît alors comme un camp bien structuré, avec ses 60 baraques construites en dur, son régime pénitentiaire sévère et son service de garde soigneusement sélectionné, à la différence de celui de Gurs, où tout tombe alors en déliquescence. Notons par ailleurs que c'est au cours de cette même période que, parallèlement au camp d'internement, le 1er RCP installe une école de saut en parachute réputée, avant de s'y établir à demeure, après l'été 1945, et ce pour une quarantaine d'années.

Le camp de Billère, aménagé dans le quartier du Bois d'Amour, dans la proche banlieue de Pau, ne fut exploité, dans le cadre de l'internement administratif, que pendant un laps de temps très bref : pendant trois semaines, du 25 juillet au 13 août 1940 (13). Il est installé dans les baraques d'un ancien camp militaire de démobilisation, encore en service à la veille de la guerre. Jusqu'alors, les soldats démobilisables du 18ème RI (Pau) ou du 49ème (Bayonne) y étaient affectés pendant quelques jours, le temps de mettre à jour leur livret militaire et d'arrêter les modalités de leur libération. Le 25 juillet 1940, un groupe de 130 internés, enfermés jusqu'alors en détention préventive à la prison militaire de Bordeaux, caserne Bouvet, y est transféré. Les internés sont des civils, originaires de la Charente et de la Charente-Maritime, arrêtés par mesures d'exception au titre des « menées antinationales », c'est-à-dire de leurs activités communistes ou syndicalistes. Ils appartiennent au même groupe que les 1 329 « indésirables français » internés au camp de Gurs, à l'îlot B, au même moment. Ils sont tous transférés, le 13 août, à la Maison d'arrêt de Pau, rue Bourbaki, où ils occupent une aile entière du bâtiment. Quelques semaines après, la prison militaire de Bordeaux sera définitivement dissoute et les « préventionnaires » expédiés à la prison militaire de Lodève (Hérault). Leur passage en Béarn relève des aléas des transferts administratifs, dont la logique est souvent obscure, aux yeux de l'opinion publique. C'est pourquoi ils n'ont laissé en Béarn

que des souvenirs lointains, souvent très confus, ce qui a parfois alimenté les interprétations les plus fantaisistes.

Pour être exhaustif, il faut également mentionner plusieurs lieux de détention aménagés, à l'époque de Vichy, sur la Côte basque, c'est-à-dire en zone occupée. Ils sont directement gérés par les forces d'occupation, ce qui les place dans un cadre un statutaire différent de tout ce qui a été présenté jusqu'ici. Ainsi, la **villa Julia, à Bayonne**, dans le quartier Saint-Esprit, boulevard Jean d'Amou. Elle est transformée en Centre de séjour surveillé pour étrangers, en l'occurrence des Républicains espagnols, du 11 février 1941 à la fin du printemps 1942. Avec une capacité d'accueil d'une cinquantaine de personnes, elle a rassemblé, au total, 300 hommes, à l'intérieur d'un parc clôturé et solidement gardé. Les raisons d'internement les plus fréquemment mentionnées sont le défaut de titres d'identité, les activités suspectes, ainsi que « les ordres donnés par les autorités allemandes ». De même, la **villa Regina, à Biarritz**, dans le quartier du phare. Pendant plus de trois ans, elle sert de lieu de regroupement aux travailleurs, la plupart espagnols, affectés d'abord aux ouvrages de défense de la côte, sur la corniche, à Hendaye, ou en retrait de la plage d'Erromardie, à Saint-Jean-de-Luz, puis aux chantiers Todt (« Mur de l'Atlantique »), enfin aux requis du STO. Faut-il la classer parmi les camps d'internement ? Oui, si l'on considère que les travailleurs espagnols et les requis du STO y étaient enfermés et assignés à résidence. Non, si l'on retient les seuls travailleurs volontaires qui n'y étaient que de passage et pouvaient rentrer chez eux le soir. Autant dire que les réalités quotidiennes caractérisant le séjour dans cette villa sont mouvantes et que, dans le pire des cas, elles relèvent davantage du statut d'un Groupe de travailleurs étrangers (GTE) que de l'internement proprement dit.

Quant au camp d'Hendaye, aménagé en 1941 au fond de la baie, dans le quartier de la gare, il est impossible de le classer parmi les lieux d'internement administratif puisqu'il servit surtout de lieu de transit à la division Azul, dans le cadre de sa « croisade antibolchévique ».

Au total, le département des Basses-Pyrénées, malgré son éclatement en deux zones, malgré (ou à cause de ?) sa situation géographique excentrée et frontalière, malgré son réseau ferré et routier de communications considéré comme irrégulier et incommode, apparaît comme l'une des terres les plus propices à l'enfermement administratif, pendant toute la durée de la guerre.

Principales caractéristiques de l'enfermement administratif, dans le département des Basses-Pyrénées

Tenter une synthèse thématique sur des situations aussi variées relève sans doute de la gageure car elle ne peut conduire qu'à une démarche réductrice. Mais elle apparaît nécessaire si l'on veut éviter quelques écueils d'analyse et de langage.

La première caractéristique tient certainement à l'extrême variété des fonctions assignées à l'internement administratif. Les trois principaux camps des Basses-Pyrénées, en effet, sont polyvalents et ce, pendant toute la durée de leur histoire. Ils changent de statut selon les périodes considérées et même, à l'intérieur d'une même période, selon les parties du camp considérées. A aucun moment, ils ne sauraient être réduits à une fonction unique. On peut même affirmer que plusieurs camps d'internement fonctionnent et se succèdent sans cesse à l'intérieur des mêmes baraques, au gré de l'évolution des politiques répressives du moment. Ainsi, à Gurs, à Beyris ou à Idron, les principales « familles » d'internés (Républicains espagnols, « indésirables », juifs étrangers, prisonniers de guerre et « collabos ») sont enfermées, les unes après les autres, dans les mêmes chambrées, sans jamais se côtoyer. L'arrivée des uns suit de près le départ des autres, comme dans une mauvaise pièce de théâtre. Il apparaît même qu'il n'y a pas d'autre lien direct entre une

catégorie d'internés et la suivante, que leur séjour dans les mêmes locaux. Séjour de quelques heures pour les uns, de quelques années pour d'autres. Surveillance stricte pour les uns, bonhomme pour les autres. Possibilités de sorties limitées, voire inexistantes, à certains moments, grandes ouvertes à d'autres. Alimentation acceptable avant la guerre, pénurie presque totale sous Vichy. Fonction répressive parfois, suivie de périodes presque permissives. Au total, une profonde impression de confusion et d'hétérogénéité.

A certaines époques cohabitent, dans des baraques ou des îlots voisins, des groupes qui n'ont rien de commun les uns par rapports aux autres :

- à Gurs, pendant l'été 1940 : quelques dizaines d'anciens internés républicains espagnols de la *retirada*, 2 000 volontaires des Brigades internationales, 12 000 femmes allemandes et autrichiennes assimilées à la cinquième colonne résidant en France, 1 329 *politiques* français, quelques dizaines de familles de nomades, etc. Le statut des femmes est différent de celui des hommes, celui des étrangers dissemblable à celui des Français. Les uns relèvent du ministère de l'Intérieur, les autres de celui de la Justice.

- à Gurs, en 1944-45 : à côté de 1 585 petits « collabos », on trouve 310 prisonniers de guerre allemands et 1 475 maquisards républicains espagnols qui avaient combattu dans les rangs de la Résistance française et que tout oppose aux deux groupes précédents. Ennemis et partisans de la République sont enfermés à quelques dizaines de mètres les uns des autres, sans que le chef de camp (nommé par Vichy) ne s'en émeuve, sauf pour raisons de discipline (14).

- à Idron, en 1944-45 : les premiers entraînements des parachutistes du 1er RCP sont organisés à quelques dizaines de mètres des baraques où sont enfermés les collaborationnistes ayant appartenu au SOL ou à la Milice.

- à Beyris, en 1944-45 : prisonniers de guerre allemands et « collabos » français.

Ainsi, en première analyse, l'incohérence semble de règle. La polyvalence semble poussée jusqu'à la contradiction pure et simple. Le principe du camp multi-fonctions semble généralisé pendant plus de six ans. Comment expliquer une telle situation, avec ce qu'elle peut afficher de surréalisme ? Les raisons existent pourtant, qui ont leur cohérence interne. Elles tiennent, pour l'essentiel, aux lourdeurs d'une machine administrative prise dans le tourbillon d'événements ni prévus, ni anticipés. Les pesanteurs bureaucratiques, alors, sont telles que, même à des périodes charnières comme l'été 1940 ou l'été 1944, elles prennent le pas sur toute autre considération. La logique administrative l'emporte et la lourde mécanique continue à fonctionner sur son erre, sans tenir compte des bouleversements politiques. Il faut parfois compter plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant que les systèmes et les hommes ne soient renouvelés. Même pendant ces périodes de mutations constitutionnelles ou organiques, les permanences administratives résistent aux renversements de régime. La continuité administrative, souvent habillée de morgue et d'irritation, dicte encore ses règles. Mieux, les habitudes sont à ce point ancrées dans les mentalités des fonctionnaires en place qu'elles demeurent la norme, et ce d'autant plus que les gestionnaires restent souvent les mêmes (15).

En outre, la fonction assignée aux camps ne relève que partiellement des décisions prises par les responsables politiques. L'impréparation semble avoir été la règle tout au long de la guerre. L'administration des camps semble, en permanence, prise de court par les événements, les mesures de circonstances s'ajoutant les unes aux autres, dans l'urgence. La conjoncture du moment impose son rythme et sa logique. Ce sont bien les circonstances qui sont à l'origine de la création des camps, par toute une série de décret d'exception, puis du tournant répressif de mai-juin 1940, puis des mesures d'exclusion de la période de Vichy, et même de l'épuration qui suit la libération. C'est elles qui engendrent, dans la précipitation, l'impression générale de confusion, voire d'incurie. Ce sont elles qui dictent leur comportement aux autorités départementales, prises dans un tourbillon auquel elles s'efforcent de s'adapter. Un exemple, parmi nombre d'autres, le montre de façon éclatante :

début juillet 1940, au moment où l'arrivée des troupes allemandes d'occupation est annoncée sur la ligne de démarcation, à quelques kilomètres du camp de Gurs, le commandant Davergne (futur résistant), commandant du camp, décide de détruire toutes les archives du camp, pour éviter de les voir tomber entre les mains de l'occupant, et de libérer les internés pouvant justifier de quelques ressources ; ces deux mesures constituent un événement considérable dans l'histoire de l'internement départemental ; or, aucun texte officiel n'a jamais été trouvé sur ce sujet, aucun ordre émanant du ministère ou de la préfecture, aucun arrêté, ni même aucune référence postérieure précise à une éventuelle décision ministérielle ou départementale ; au mieux, évoque-t-on des instructions téléphoniques en provenance de vichy, mais aucune trace n'en a jamais été trouvée ; tout indique que ces mesures essentielles ont été prises dans l'urgence, à Gurs, par le seul commandant du camp (16). Notons que la situation est rigoureusement la même à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), où une décision identique est prise, au même moment, par le chef de camp.

Dans un domaine différent, une autre caractéristique doit être évoquée. Il s'agit des leures de la terminologie, dès lors qu'on aborde le sujet de l'internement administratif.

Comme il l'a été mentionné plus haut, le terme de camp est tellement général qu'il est nécessaire, si on veut en préciser la nature, de lui accoler un substantif. On pourrait penser, dès lors, qu'un progrès a été fait dans l'appréhension du sujet. A vrai dire, c'est rarement le cas. En effet, les mots d' « accueil », « hébergement », « transit », etc. ne cessent de prêter à confusion, soit à l'époque, où les réalités étaient souvent très éloignées de leur signification originelle, soit au lendemain de la guerre, où certaines expressions prennent une nouvelle signification, par exemple « camp de concentration », soit de nos jours, où le militantisme pousse souvent à la schématisation et aux raccourcis réducteurs. La terminologie apparaît alors comme un leurre, qui confine à la falsification.

On est confronté en permanence à cette difficulté lorsqu'on observe les termes utilisés par l'administration. A commencer par le terme de « camp », qui n'est quasiment jamais utilisé, l'administration lui préférant celui, plus neutre, de « centre » ; les seules exceptions à cette règle non dite se rencontrent à l'époque de Vichy, dans l'expression « chef de camp », qui, il est vrai, se réfère à la valorisation des élites, prônée par le nouveau régime. De même, le mot d' « internement » n'est guère employé, sacrifié au profit d'autres vocables, plus acceptables, tels que « accueil », « hébergement » ou « réception ». La plupart du temps, les services préfectoraux évitent même le terme d' « interné », lui substituant ceux, plus lointains, l'engageant moins, de « réfugiés », « déplacés », « expulsés » ou « exilés ». Tous ces glissements de langage visent d'abord à détourner leurs auteurs des réalités abruptes de l'enfermement, en habillant les faits d'une certaine neutralité bienveillante, en recherchant à préserver les apparences. C'est pourquoi, un travail de décryptage est indispensable, lorsqu'on étudie la terminologie administrative des camps.

Mais, le plus étonnant n'est pas là. Ce qui semblait, d'une certaine façon, compréhensible pour les services administratifs des camps se retrouve dans la bouche ou sous la plume des anciens internés eux-mêmes. Des abus comparables, dans le sens inverse, il est vrai, sont relevés. Par exemple avec l'emploi par les Républicains espagnols de l'expression « camp de concentration » pour désigner Gurs, Beyris ou Idron, comme, d'ailleurs, les autres camps de la *retirada*. La formulation est presque systématiquement utilisée, y compris par ceux qui veulent faire œuvre d'historien ; elle est même exigée par quelques militants, à grand renforts d'anathèmes. Leur principal argument réside dans le fait que l'expression était largement répandue dans la presse de 1939 (mais ils omettent d'ajouter que cette même presse qualifiait les camps, plus fréquemment encore, de « centre d'accueil » ou de « centre d'hébergement »). Or, l'expression « camp de concentration » a pris une tout autre signification au lendemain de la guerre, surtout après les lois de 1948 sur la déportation, les

principaux critères de définition résidant dans les sévices systématiques et le travail forcé. Cette évolution sémantique, essentielle pour analyser avec précision la problématique des camps pendant la seconde guerre mondiale, est négligée sinon niée, pour des raisons d'ordre émotionnel.

Dans le même domaine et pour la période suivante, le terme de « déportation » est largement utilisé par les internés juifs, pour définir l'envoi de leurs familles à Gurs. C'est ainsi que, à l'entrée du camp, un panneau désigne le cimetière, depuis plus d'un demi-siècle, comme le « cimetière des déportés ». Or Gurs n'a jamais été reconnu, ni en France, ni en Allemagne, ni dans un quelconque autre pays, comme lieu de déportation. Il ne s'inscrit pas dans le cadre des lois françaises de 1948. Même si les conditions d'enfermement y ont parfois été très dures, en particulier pendant l'hiver 1940-41, on n'y retrouve pas les excès mortels et les tortures caractérisant les camps de déportation allemands, autrichiens ou polonais. Le terme est donc utilisé de façon abusive et entretient une certaine confusion dans l'esprit des visiteurs, aujourd'hui encore.

D'autres exemples pourraient être également évoqués, qui mériteraient une étude plus minutieuse et plus référencée.

Ainsi, la terminologie telle qu'elle est utilisée depuis la fin de la guerre, et encore abondamment de nos jours, semble avoir comme fonction première de conforter des opinions militantes plutôt que de servir l'histoire. Elle sous-entend des analyses qui semblent aller de soi pour ceux qui les utilisent, mais qui visent surtout à infléchir le jugement des interlocuteurs. Elle altère les réalités, les rendant plus acceptables pour les uns et plus dramatiques pour les autres. Elle constitue incontestablement une sorte de piège, qui mérite d'être soumis, sinon à la critique, du moins à l'analyse.

La période 1939-1945 apparaît, pour le département des Basses-Pyrénées, comme celle de l'enfermement administratif poussée à son paroxysme. Jamais, par le passé, le phénomène n'avait connu une telle ampleur. Jamais il n'avait touché autant d'hommes et de femmes et concerné autant de lieux. De ce point de vue, seuls les départements des Pyrénées-Orientales et du Loiret peuvent lui être comparés. Il s'agit là d'une des principales caractéristiques de notre département, tout aussi incontestable que la frontière espagnole, la ligne de démarcation ou l'organisation Todt.

L'internement administratif y apparaît comme un phénomène complexe, quelle que soit l'approche que l'on puisse en faire : nature des camps, statut légal, variété de leur utilisation, catégories d'internés etc. Son étude est toujours difficile à mener, soit du fait de la destruction partielle des archives, soit du fait de leur éparpillement, soit en raison des problèmes posés par les témoignages. Le sujet est tellement imprégné de souffrances et d'émotions, aujourd'hui d'interprétations et de récupérations, que le recueil des témoignages se heurte sans cesse à des obstacles considérables : oublis sélectifs, occultations inévitables, transformations involontaires des faits, imprécision des informations, honte sous-jacente, blessures intimes, récupération militante, débordement d'émotions, etc. Et pourtant, ces témoignages sont irremplaçables, non pas sur les faits eux-mêmes, mais sur la façon dont ils ont été vécus ou ressentis.

Le sujet pose, en fin de compte, la question des liens entre l'histoire et la mémoire. Liens complexes en raison de l'écart existant entre les objets respectifs de l'une et de l'autre, mais incontournables dès lors que l'on tente une analyse globale.

NOTES

¹ Denis Peschanski. *La France des camps. L'internement (1938-1946)*. Gallimard. Paris, 2002, 456 p.

² Anne Grynberg. « 1939-40 : l'internement en temps de guerre. les politiques de la France et de la Grande-Bretagne », *Vingtième siècle, Revue d'histoire* n° 54, juin 1997, et *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français 1939-1944*, La Découverte, Paris, 1991.

³ Geneviève Dreyfus-Armand. *L'exil des Républicains espagnols en France*. Albin Michel, Paris, 1999, 475 p.

4- JO du 18 octobre 1940, p. 5 323. Après le décret du 29 mars 1941, le pouvoir des préfets sera limité dans ce domaine au profit du Commissariat général aux questions juives.

5- Jean Pierre Azema et François Bédarida. *La France des années noires*. 2 vol. , Le Seuil, Paris, 1993.

6- Voir Denis Peschanski, op. cit. , p. 355

7- Louis Poullenot. *Basses-Pyrénées. Occupation. Libération.1940-1945*. J et D Editions. Biarritz, 1995, chapitre 14.

8- Claude Laharie. *Le camp de Gurs (1939-1945). Un aspect méconnu de l'histoire de Vichy*. Atlantica, Biarritz, 1991, 398 pages. Claude Laharie. *Gurs. 1939-1945. Un camp d'internement en Béarn*. Atlantica, Biarritz, 2005, 80 pages (ouvrage traduit en allemand, en espagnol, en basque et en esperanto). Claude Laharie. *Gurs. L'art derrière les barbelés (1939-1944)*. Atlantica, Biarritz, 2008, 168 pages. Martine Chéniaux et Joseph Miqueu. *Le camp de Gurs (1939-1945). Un ensemble de témoignages*. Cercle historique de l'Arribère, 2011. Voir aussi le site internet de l'Amicale du camp de Gurs : www.campgurs.org.

9- Lettre n° 2467 adressée le 4 mars 1939 par le Ministre de l'Intérieur, DGSN, 4ème bureau, au préfet de la Gironde (ADPA, 1M 572). Il y est clairement précisé que « *les miliciens sont considérés, par assimilation aux situations prévues par le droit international, comme faisant partie d'une armée internée. Sous aucun prétexte, (...) ils ne peuvent être autorisés à gagner l'intérieur du pays.* »

10- L'étude la plus précise de ce groupe a été menée par Denis Blanchot dans la postface de l'ouvrage de Lilo Petersen *Les Oubliées* (Editions Jacob-Duvernet, Clamecy, 2007, 239 pages), sous le titre « La première « rafle » du Vel' d'Hiv'. Un orphelin de l'histoire » (pages 190-238)

11- Voir Jacky Tronel « Le repli de la prison militaire de Paris à Mauzac », in *Histoire pénitentiaire*, volume 1, Coll. Travaux et documents, Ministère de la Justice, Melun, 2004, pages 7 à 33. Du même auteur « Les Français internés à Gurs de juin à décembre 1940 » in *Gurs, Souvenez-vous*, bulletin de l'Amicale du camp de Gurs, n° 130, mars 2013, p. 14 à 20.

12- La bibliographie la plus complète en a été publiée dans la version allemande de mon ouvrage *Gurs 1939-1945. Ein Internierungslager in Südfrankreich*, Atlantica, 2007, 84 pages, section « Literatur in Auswahl ».

13- Voir les archives de la prison militaire de Bordeaux, conservées au Service historique de la Défense, département Armée de terre, sous –séries 13 J et 3 P.

14- Il précise, dans un étonnant rapport (4785 AA/BB adressé le 1er novembre 1944 par le directeur du camp au préfet des Basses-Pyrénées, ADPA 1M 500/48), que « ces étrangers [les résistants espagnols], dont les derniers sont arrivés dans un état physique et moral assez bas, après avoir erré plusieurs jours sans manger dans la montagne, ne sont pas patients. Ils ne veulent pas comprendre pourquoi ils ont été amenés au camp. »

15- A Gurs, le commissaire principal Antz, chef de camp nommé par Vichy le 2 octobre 1943, reste en fonction jusqu'au 20 décembre 1944, soit quatre mois après la libération du département.

16- Les seules allusions à ces décisions, trouvées les archives du camp, sont contenues dans des courriers postérieurs, comme la lettre n° 16 183 adressée le 6 décembre 1940 par le chef de camp au préfet des Basses-Pyrénées, où il est précisé que « *au mois de juin, au moment de l'approche des Allemands, le commandant du camp de Gurs avait reçu l'ordre de libérer toutes les personnes qui pouvaient craindre pour leur sécurité, dans le cas où les Allemands atteindraient Gurs. Les archives de cette période ont été brûlées pour la même raison* » (ADPA, 1 M 573)